

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir faire quelques remarques sur le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province d'Ontario. Je sympathise avec les commissaires qui ont eu la tâche de remanier la carte électorale de la province en vue des prochaines élections fédérales de 1978.

Ils ont dû faire face au dilemme d'essayer de respecter, d'une part, le critère de la représentation proportionnelle et de tenir compte, d'autre part, de l'importance géographique et des intérêts communs des régions. Comme un grand nombre de mes collègues du Nord de l'Ontario, le premier remaniement m'a beaucoup inquiété, parce qu'il faisait perdre deux sièges au Nord de l'Ontario, réduisant sa représentation de 12 à 10 députés. Tous les députés représentant cette région, qui a des intérêts et des besoins particuliers, se sont opposés à cette réduction et ont cru que la commission avait compris leur point de vue. Hélas, quand la commission présenta ce dernier projet final, ce remaniement définitif, nous avons eu le choc de constater que la représentation avait été réduite d'un siège, mais que par la même occasion de nombreuses circonscriptions avaient été remaniées à tel point qu'on n'y comprenait plus rien et que l'une d'elles, la circonscription de Thunder Bay, avait été complètement rayée de la carte.

Nous, du nord de la province, sommes persuadés de la nécessité d'en maintenir la représentation actuelle. Le Nord de l'Ontario constitue une vaste région d'une province immense. Les distances sont grandes entre les quelques centres urbains et les nombreuses petites villes et localités. Ce dont il faut se rappeler c'est la grande distance qui sépare les collectivités et les difficultés d'accès entre elles et entre ces localités et les centres du pouvoir gouvernemental, qu'il s'agisse de Toronto ou d'Ottawa. C'est pourquoi, comme l'ont fait remarquer d'autres députés, il importe que les citoyens du nord de l'Ontario aient une voix aussi forte que possible et le plus grand nombre de voix possible pour bien faire connaître leurs intérêts. Il nous faut donc autant de députés du nord de l'Ontario que le justifient le chiffre de sa population, la géographie et la communauté d'intérêts.

Il importe de conserver 12 sièges car les habitants du Nord de l'Ontario considèrent leurs députés comme des médiateurs, comme des gens qui essaient de régler bien des problèmes d'ordre administratif qu'ils seraient incapables de régler eux-mêmes en raison de leur éloignement des centres administratifs, des distances qui séparent les agglomérations et de la difficulté de rejoindre les fonctionnaires. Les députés assurent donc un service très important à leurs commettants.

Les députés jouent toujours un rôle important car ils font des démarches auprès des fonctionnaires provinciaux et fédéraux au nom de leurs commettants. Aussi, il importe que les députés connaissent vraiment bien des besoins des diverses collectivités de leur circonscription. Si nous réduisons sans cesse le nombre de députés dans le nord de l'Ontario, la superficie des circonscriptions augmentera et chaque député devra s'occuper d'un plus grand nombre de collectivités, et essayer de les connaître et de répondre à leurs besoins tout comme il essaie de répondre aux besoins de bien d'autres éléments de sa circonscription.

J'ai la plus grande admiration et la plus vive sympathie pour mes collègues du nord de l'Ontario qui représentent des circonscriptions rurales éloignées. C'est une tâche très

Limites des circonscriptions—Loi

lourde et considérable que de représenter des localités souvent séparées les unes des autres par plusieurs centaines de milles de distance.

Je représente une circonscription urbaine, celle de la ville de Sault-Sainte-Marie. J'ai le privilège de la représenter depuis 1972 et j'estime que, tout comme mes homologues du nord, j'ai un rôle très important à jouer en qualité d'ombudsman qui présente des instances au gouvernement. C'est donc avec beaucoup de surprise que j'ai constaté, sur la carte électorale définitive tracée par les commissaires, le transfert inattendu d'une partie de la ville de Sault-Sainte-Marie à la circonscription rurale d'Algoma. Il y a en effet deux secteurs de mon ancienne circonscription qui font maintenant partie de la circonscription d'Algoma: la région du township de Prince, le village de Gros-Cap y compris, et une grande partie du quartier 1 dont la population totale s'élève à environ 11,000 électeurs, qui feraient maintenant partie de la circonscription fédérale d'Algoma.

● (2110)

Je ne peux pas suivre la logique qui a poussé les commissaires à agir comme ils l'ont fait. Je peux toutefois comprendre leur raisonnement. Ils étaient obligés de conserver un minimum d'électeurs dans les circonscriptions de l'Ontario du Nord, notamment à Algoma, qui est rural et peu peuplé. Ils devaient avoir au minimum 60,814 électeurs dans cette circonscription. Pour ce faire, ils ont dû enlever une partie de la population de Sault Sainte-Marie et l'ajouter à la circonscription rurale. C'est une aberration, surtout si on songe aux critères selon lesquels les commissaires sont censés prendre leurs décisions.

La province de l'Ontario, à l'époque où elle projetait un remaniement, avait tout d'abord pensé à diviser la ville mais elle s'est ravisée ensuite. Les habitants de Sault Sainte-Marie ont présenté des instances, ont fait valoir des arguments concernant la communauté d'intérêts de la population qui persuadèrent le gouvernement provincial de laisser cette circonscription provinciale intacte.

Le conseil municipal de Sault Sainte-Marie s'oppose au plan proposé de placer une partie de la ville dans la nouvelle circonscription d'Algoma et la majorité des intéressés s'y opposent également. Ils m'ont téléphoné et écrit en me disant qu'ils ne comprenaient pas la logique de cette proposition, qu'ils n'avaient rien en commun avec la population rurale d'Algoma qui est éloignée et répartie en petits hameaux. Les citoyens qui se trouveront incorporés dans la nouvelle circonscription d'Algoma sont très contrariés de cette décision des commissaires, et je les comprends.

Si l'on compare la circonscription urbaine de Sault-Sainte-Marie avec la circonscription rurale d'Algoma, on peut voir qu'elles possèdent fort peu de choses en commun. La circonscription d'Algoma est constituée de petites localités, surtout de petites villes ne possédant qu'une seule industrie; un bon nombre de ces industries sont sur leur déclin. Le taux de chômage y est élevé et la condition économique des gens est précaire. C'est pourquoi ces collectivités luttent pour survivre. Il leur est difficile d'attirer des nouvelles industries. Les municipalités sont écrasées sous les dettes et les taxes augmentent. Les habitants de ces localités ne sont pas dans la même situation que ceux de Sault-Sainte-Marie. La ville de Sault-Sainte-Marie est florissante. Elle possède une industrie importante, celle d'Algoma Steel, et un grand nombre d'industries auxiliaires.